

N° FIN/2021/64

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	2 juillet 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	2 juillet 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 8 juillet 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 8 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. René BOUSSIN, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Marc FAYADAT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. René BOUSSIN
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Bernard MORAINÉ, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Xavier MARQUIS
Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par M. Yann LOISEAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale du Jovinien

FIN/2021/64

Conseil communautaire du
8 juillet 2021

Objet : Mise à jour des tarifs donnant accès à la piscine intercommunale du Jovinien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 22 mai 2013, n° ADM/2013/39 portant sur la modification statutaire, prise de la compétence piscine à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Vu la délibération n° FIN/2013/64 en date du 30 septembre 2013 fixant les tarifs d'entrée à la piscine intercommunale du Jovinien ;

Considérant que la « e-Carte Avantages Jeunes » propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite proposer des tarifs réduits sur présentation de la carte « E-Carte Avantages Jeunes » ;

Considérant la grille tarifaire des droits d'entrée et des activités proposées ci-dessous :

Nature	Tarifs
Droits d'entrée « adulte »	
Ticket unitaire	3,30 €
Abonnement de 10 entrées	27,10 €
Droits d'entrée « enfant »	
<i>Tarifs applicables aux moins de 18 ans</i>	
Ticket unitaire	2,10 €
Abonnement de 10 entrées	16,50 €
Droits d'entrée « E-Carte Avantages Jeunes »	
<i>Tarifs applicables de 18 à 30 ans</i>	
Abonnement de 10 entrées	20,00 €
Droits d'entrée pour les classes des établissements secondaires du territoire de la CCJ	
Tarif par heure - année scolaire 2020/2021 (Tarif révisé au début de chaque année scolaire en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac du mois de juin par rapport au mois de juin de l'année précédente)	57,51 €/heure
Droits d'entrée « tarif réduit »	
<i>Tarifs applicables aux étudiants, apprentis, chômeurs, personnes handicapées (sur présentation de la carte), bénéficiaires du RSA (sur présentation d'une notification de droit), personnes de 70 ans et plus résidant sur le territoire de la CCJ, familles ayant au moins trois enfants à charge (sur présentation du livret de famille)</i>	
Ticket unitaire	2,10 €
Abonnement 10 entrées	16,50 €
Groupe de + de 10 enfants	

Les 10 entrées	16,50 €
Gratuité	
. élèves des classes pré-élémentaires et élémentaires du territoire de la CCJ . Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte . personnel intercommunal du territoire de la CCJ et le personnel de la CCJ . Association Joigny-Accueil pour le groupe de gymnastique aquatique fréquentant la piscine le samedi matin . nouveaux arrivants du territoire de la CCJ ayant adhéré à l'Association AVF ACCUEIL et ce pour une période de 3 mois suivant leur arrivée (2 personnes) . pour les groupes de l'Association Cœur de Santé de Joigny fréquentant la piscine le samedi matin . centres de loisirs du territoire de la CCJ . les élèves de l'EREA qui viennent aux horaires du public (mardi soir, mercredi après-midi et jeudi soir) . les parents non baigneurs accompagnant un enfant pour l'activité aquaenfant	
Leçons	
. adulte 1 leçon	9,90 €
. abonnement 10 leçons	78,05 €
. tarifs réduits 1 leçon	7,80 €
10 leçons	48,85 €
Activités diverses	
Ticket pour une séance : aquagym	4,50 €
Ticket pour une séance : aquabike	9,00 €
Ticket pour une séance : aquatraining	7,50 €
Carte d'abonnement pour 10 séances : pour les activités aquabébé, aqua-adulte, aquagym, aquaenfant, aquaphobie	38,25 €
Carte d'abonnement pour 10 séances, aquatraining	62,90 €
Carte d'abonnement pour 10 séances, aquabike	72,90 €
Activités vacances scolaires (prix à la séance avec le droit d'entrée inclus)	6,00 €/enfant 6,00 €/adulte

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 28 juin 2021 ;

Vu la commission des finances du 28 juin 2021 ;

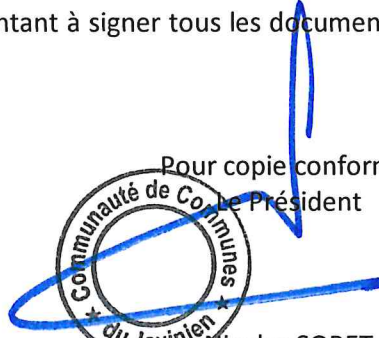
Vu l'exposé du Vice-président ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus donnant accès à la piscine intercommunale du Jovinien ;

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

